

Décisions du 02/07/2015 relatives aux autorisations des banques de tissus et cellules

DÉCISIONS (AUTRES PRODUITS) - AUTORISATIONS / AGRÉMENTS

En application du décret n°2015-509 du 6 mai 2015, les décisions du Directeur général de l'ANSM fixent :

La forme et le contenu des demandes d'autorisations

- [Décision du 02/07/2015 et Annexes - Forme et contenu des demandes de préparation, conservation, distribution ou cession \(07/07/2015\)](#)
- [Décision du 02/07/2015 et Annexes précisant - Forme et contenu des demandes de préparation, conservation, distribution ou cession \(07/07/2015\)](#)
- [Décision du 02/07/2015 et Annexes - Forme et contenu des demandes d'autorisation d'importation et d'exportation \(07/07/2015\)](#)
- [Décision du 02/07/2015 et Annexes - Forme et contenu des demandes d'autorisation d'importation et d'exportation \(07/07/2015\)](#)

-

La liste des modifications substantielles et non substantielles des autorisations

- [Décision du 02/07/2015 et Annexes - Liste des modifications substantielles](#)
- [Décision du 02/07/2015 et Annexes - Liste des modifications substantielles](#)

La publication de ces décisions sur le site internet de l'ANSM les rend opposables